

APPEL À PROPOSITIONS 2024

LIGNES DIRECTRICES

Présentation	<p>Le programme IntenSciF de l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe Occidentale (AUF-EO) est un instrument incitatif à l'accélération de projets collaboratifs émergents à fort potentiel scientifique et sociétal.</p> <p>Mobilisant un financement tremplin et un accompagnement personnalisé, IntenSciF soutient la maturation de thématiques innovantes et la consolidation de consortiums engagés dans l'élaboration de propositions auprès d'agences européennes, internationales ou nationales, publiques ou privées, pour développer des projets ambitieux.</p>
Contexte	<p>Le programme s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie 2021-2025 de l'AUF agissant pour une francophonie scientifique en mesure de relever des défis sociétaux à travers des projets structurants.</p>
Objectif	<p>IntenSciF vise spécifiquement à renforcer l'impact des projets portés par les membres du réseau de l'AUF et, dans ce but, leur capacité à se développer en articulation avec des programmes européens et internationaux d'envergure.</p>
Dispositif	<p>Les projets accélérés dans IntenSciF sont sélectionnés à la suite d'un appel à propositions annuel. La période de maturation et de consolidation des projets sélectionnés est de maximum 18 mois. Pour assurer l'accélération des projets, l'AUF :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ mobilise un financement de maximum 25.000 € par projet ;▪ identifie des compétences et des partenaires dans son réseau de membres ;▪ conseille sur le développement des projets ;▪ prospecte des opportunités de financement ;▪ valorise les résultats auprès de publics scientifiques et institutionnels pertinents. <p>A la suite de la phase d'accélération, et pour s'assurer les capacités de l'impact qu'ils ambitionnent, les consortiums IntenSciF s'engagent à répondre à des appels à projets organisés par les agences et organisations susmentionnées. Les consortiums sélectionnés lors du présent appel s'engagent à présenter ces candidatures au plus tard en début 2026.</p> <p>Compte tenu de sa dimension associative, l'AUF agit dans les consortiums IntenSciF à titre de partenaire de ses membres, qualité réputée reconductible lors des phases ultérieures des projets.</p>

Calendrier	L'édition 2024 de l'appel à propositions IntenSciF est ouverte du 3 juillet au 15 septembre. Les projets sélectionnés commencent en novembre 2024.
Éligibilité	<p>Sont éligibles les propositions portées par des consortiums constitués d'au moins 3 membres du réseau AUF et ayant une structure équivalente à celle-ci :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le coordonnateur : nécessairement un établissement membre en Europe Occidentale ▪ 2 partenaires : établissements membres du réseau AUF, dont au moins un implanté en : Afrique Australe et Océan indien, Afrique Centrale et Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Afrique du Nord, Amériques, Asie-Pacifique, Caraïbes, Europe Centrale et orientale, Europe Occidentale ou Moyen-Orient. ▪ Au moins un établissement partenaire du consortium et membre de l'AUF est implanté dans un pays émergent ou en développement. <p>La taille et la diversité géographique des consortiums constituent un atout pour l'évaluation.</p> <p>Les consortiums peuvent inclure des établissements d'enseignement supérieur et de recherche non-membres de l'AUF ou des organisations non-académiques, mais ne sont pas éligibles au cofinancement apporté par l'AUF. IntenSciF fait le choix d'une approche résolument ascendante, les thématiques des propositions relevant entièrement de la décision des consortiums. Tous les domaines sont éligibles : la formation, la recherche, l'innovation, la valorisation, la gouvernance universitaire.</p> <p>Les propositions éligibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ interdisciplinaires, mettant en avant des méthodologies novatrices ; ▪ collaboratives, développant la coopération scientifique francophone ; ▪ responsables, répondant à des défis majeurs des sociétés contemporaines, notamment ceux formulés par les Nations Unies dans les objectifs de développement durable ; ▪ inclusives, promouvant activement la coopération solidaire. <p>IntenSciF accorde une attention particulière à la participation des jeunes scientifiques dans les projets accélérés. Cette participation doit être de nature à leur faciliter l'acquisition et la consolidation de compétences et aptitudes scientifiques et professionnelles indispensables à une carrière scientifique réussie.</p> <p>De même, dès la phase d'accélération, une attention sera portée à la prise en compte des exigences transversales liées à l'égalité des genres, l'égalité des chances, à la non-discrimination, au développement durable, à l'intégrité, l'inclusivité, la parité et la diversité.</p>
Financement	La contribution financière de l'AUF dans le programme IntenSciF doit se comprendre comme un cofinancement censé avoir un effet de levier.

Les consortiums sont encouragés à associer d'autres fonds destinés à des objectifs convergents et mis à disposition par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres ou par des organisations tierces, telles les agences régionales ou nationales.

Les activités éligibles au financement de l'AUF dans IntenSciF sont exclusivement celles immédiatement liées à la préparation et à la soumission des candidatures visées à la suite de la phase d'accélération :

- documentation et recherche menées notamment par des jeunes scientifiques ;
- missions institutionnelles menant à la consolidation du consortium ;
- activités partenariales développant l'implication des parties prenantes pertinentes dans les secteurs social, politique, institutionnel ou industriel ;
- ateliers de rédaction des dossiers de candidature ;
- publications et campagnes de dissémination.

Les activités peuvent être organisées avec ou sans mobilité, et la mobilité elle-même peut être virtuelle, hybride ou physique.

L'éligibilité des dépenses est conditionnée par le respect des règles du programme telles qu'indiquées dans la partie introductive de la planification budgétaire.

Les coûts indirects, les frais d'investissement et les coûts salariaux des personnels permanents constituent des dépenses inéligibles aux fonds IntenSciF.

Les coûts directs et indirects engendrés par les activités du projet qui ne sont pas éligibles à la subvention de l'AUF sont réputés représenter des contributions des partenaires et sont à indiquer explicitement à titre de cofinancements dans le budget.

Réponse

La réponse à cet appel à propositions se réalise sur la [Plateforme Appels à propositions de l'AUF](#). Les parties intéressées sont invitées à créer un compte d'utilisateur et à soumettre un dossier rédigé en français et composée des éléments suivants :

- Un formulaire de présentation de la proposition (à remplir en ligne) ;
- Un plan de travail incluant la planification budgétaire (fichier à télécharger sur la plateforme, à remplir et à joindre dans les annexes)
- Un curriculum vitae du coordonnateur ou de la coordonnatrice scientifique (à joindre dans les annexes)
- Une lettre d'engagement signée par le représentant légal de l'établissement coordonnateur et détaillant la nature du soutien et des contributions apportés à la réalisation du projet en cas de sélection.

Le traitement des données à caractère personnel collectées dans le cadre de cet appel à propositions se fait dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données. Lesdites données sont traitées exclusivement par les

instances de l'AUF aux seules fins de la gestion des réponses à l'appel à propositions et de la réalisation de statistiques anonymisées. La durée de conservation des données est d'une année. Les personnes concernées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement de ces données. Elles peuvent s'opposer au traitement des données les concernant et disposent du droit de retirer leur consentement à tout moment en s'adressant à europa-occidentale@auf.org

Évaluation

Après vérification par les responsables du programme de la conformité administrative et formelle, les dossiers recevables sont évalués par des membres des Commissions régionales d'experts économiques et scientifiques de l'AUF concernées. L'état d'avancement du traitement du dossier est consultable sur [la plateforme dédiée](#).

Les critères de l'évaluation résident dans :

La qualité du projet (25 points) : • pertinence de la thématique pour les appels à projets visés • maîtrise de l'état actuel des connaissances • potentiel innovant de l'approche méthodologique proposée • envergure des objectifs scientifiques et institutionnels visés • capacité à avoir un effet structurant pour la francophonie scientifique.

La qualité du pilotage (25 points) : • cohérence des activités planifiées avec les résultats visés • efficacité de l'allocation prévisionnelle des ressources • pertinence des mesures d'évaluation de la qualité des activités réalisées • identification des risques et des mesures pour y faire face • respect des engagements transversaux précités.

La qualité du consortium (25 points): • adéquation de la composition du consortium avec les termes des appels à projets visés • effectivité de l'implication des partenaires académiques et non-académiques • capacité institutionnelle, opérationnelle et financière du consortium • disponibilité des compétences scientifiques nécessaires • implication de jeunes chercheurs et étudiants dans les activités.

La qualité des résultats (25 points): • potentiel de coopération scientifique avec les pays émergents et en développement • crédibilité des candidatures envisagées à la suite de la phase d'accélération • disponibilité des compétences nécessaires en ingénierie de projet • proportionnalité des résultats aux ressources mobilisées • dissémination, publications, communication.

A l'issue de l'évaluation, un classement des propositions est établi sur la base des points attribués. Un dossier peut obtenir maximum 100 points. Pour être éligible à un financement dans IntenSciF, une proposition doit obtenir au moins 60 points.

Le cas échéant, le critère décisif est celui de la qualité des résultats.

Sélection

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions évaluées favorablement sont invités à une session de présentation qui clôt le

processus de sélection et, le cas échéant, ouvre la phase de conventionnement. Cette séance permet de partager les résultats de l'évaluation, notamment les recommandations adressées par le panel d'évaluation à l'AUF ainsi qu'aux porteurs des propositions. Elle a également pour objectif d'approfondir la compréhension commune des dossiers et simultanément des objectifs et des modalités du programme IntenSciF.

Les responsables scientifiques et institutionnels des propositions non retenues reçoivent une notification écrite résumant les principaux résultats de l'évaluation ayant mené à la décision de non-sélection.

Le montant, l'objet, la durée et les modalités précises du soutien mobilisé par l'AUF sont déterminés sur la base des résultats de l'évaluation précédemment décrite.

L'AUF communique sur les projets IntenSciF sélectionnés en utilisant les éléments de présentation non confidentiels des dossiers. Les publications relatives à la sélection sont diffusées via les canaux de communication de l'AUF-EO : site Internet de l'AUF-EO, réseaux sociaux, lettre d'information mensuelle adressée notamment aux plus hautes autorités des établissements membres. Ces publications contiennent des informations relatives au projet, au consortium et au financement.

Convention

La sélection dans IntenSciF donne lieu à la signature d'une convention de partenariat entre l'AUF et l'établissement coordonnateur du projet. Les conventions décrivent en détails les modalités de la coopération, les résultats, les conditions et les règles d'application pour le versement des crédits, l'organisation et la constitution des rapports d'exécution technique et financière, la suspension, la cessation ou la réduction des subventions en cas de mise en œuvre insuffisante.

Les établissements bénéficiaires prennent l'engagement de gérer le financement attribué, de rapporter les activités scientifiques et institutionnelles réalisées et de justifier en bonne et due forme les dépenses correspondantes effectuées.

Les établissements bénéficiant d'une subvention de l'AUF se doivent impérativement d'être à jour de leur cotisation.

La convention consacre l'engagement de l'AUF à rendre effectif le soutien convenu, de même que l'engagement de l'établissement à réaliser le projet, notamment l'élaboration et la présentation des candidatures en réponse aux appels à projets envisagés.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'AUF, les établissements bénéficiaires du soutien dans IntenSciF sont les porteurs des candidatures convenues.

Mise en œuvre

Afin de coordonner efficacement les contributions des consortiums et de l'AUF à la réalisation des résultats contractualisés, les responsables des projets informent régulièrement l'AUF-EO de l'état d'avancement du plan de

travail. Les modalités de cette communication sont définies d'un commun accord dans un souci de souplesse.

Une copie des lettres d'engagement signées par les partenaires aux consortiums est transmise à l'AUF-EO au moment de l'état d'avancement initial à compter de la date de la notification de sélection. Au moment de la réponse à l'appel IntenSciF, la lettre d'engagement de l'établissement coordonnateur est suffisante.

Les états d'avancement intermédiaires sont complétés par un rapport final d'exécution technique et financière. Impérativement constitué et certifié par les services compétents de l'établissement bénéficiaire, le rapport financier fait état du coût total réalisé du projet et comprend un tableau récapitulatif de toutes les dépenses prises en charge par l'AUF.

Contact

Agence Universitaire de la Francophonie
[Direction régionale Europe Occidentale](#)
europa-occidentale@auf.org